



## Informations relatives à la durabilité pour abrdn SICAV II - Global Impact Equity Fund

Ce document vous fournit un résumé des informations relatives à la durabilité disponibles sur notre site Web concernant ce produit financier. Il est préparé conformément à l'article 10 du règlement sur la publication d'informations relatives à la durabilité dans le secteur financier (UE) 2019/2088. Les informations divulguées sont requises par la loi pour vous aider à comprendre les caractéristiques et/ou objectifs de durabilité et les risques de ce produit financier.

**Date de publication: 2025-05-07**

**Identifiant d'entité juridique 213800A5KTINR38TJX25**

<b>Résumé</b>	<p>Le Fonds est soumis à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et est doté d'un objectif d'investissement durable.</p> <p>Conformément aux critères du SFDR en matière d'investissement durable (contribution positive de l'activité économique, pas de préjudices importants causés par l'investissement et bonne gouvernance de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement), abrdn a développé une approche pour identifier les investissements durables, dont la méthodologie est détaillée dans les questions/réponses ci-dessous. Le Fonds a un minimum attendu de 80 % en investissements durables.</p> <p>Le Fonds n'a pas fixé de proportion minimale d'investissement dans des activités économiques alignées sur la taxonomie, y compris des activités liées au gaz fossile ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxonomie.</p> <p>Le Fonds a pour objectif de fournir une croissance à long terme en investissant dans des entreprises cotées du monde entier qui visent à créer des impacts environnementaux et/ou sociaux positifs et mesurables. Le Fonds vise à surperformer l'indice de référence MSCI AC World (USD) avant frais.</p> <p>Le Fonds investira au moins 90 % de ses actifs dans son univers d'investissement. Il est défini comme l'ensemble des actions et titres de participation d'entreprises faisant l'objet de recherches actives de la part de l'équipe d'investissement et qui sont cotées dans des bourses du monde entier, y compris celles des marchés émergents. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des actions et titres de participation de Chine continentale y compris par le biais du programme Stock Connect Shanghai-Hong Kong et Shenzhen-Hong Kong, ou par tout autre moyen disponible. L'investissement dans toutes les actions et titres de participation sera conforme à l'approche « Global Equity Impact Investment Approach », d'abrdn, qui est disponible sur <a href="http://www.abrdn.com">www.abrdn.com</a>, sous Fund Centre</p> <p>Ce Fonds dispose d'un indice de référence financier utilisé pour la construction de portefeuille, mais n'inclut aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné aux fins d'atteinte de l'objectif d'investissement durable du Fonds. Cet indice de référence financier sert de comparateur de la performance du Fonds et de comparaison des engagements contraignants du Fonds.</p> <p>Le Fonds cherche à fournir une croissance à long terme en investissant dans des sociétés qui visent intentionnellement à créer un impact environnemental et social qui soit positif et mesurable. L'approche d'abrdn tire parti du Programme de développement durable des Nations Unies pour identifier les problèmes mondiaux les plus urgents et cibler l'impact positif. Le cadre actuel des Nations Unies implique une série d'objectifs de développement durable (ODD) qui peuvent changer au fil du temps, et l'approche d'investissement évoluera pour refléter le programme des Nations Unies. En évaluant la capacité des entreprises à produire des résultats positifs intentionnels pour l'environnement et la société (c'est-à-dire l'intentionnalité), l'approche d'investissement identifie les entreprises dont les produits ou services sont alignés sur les piliers d'impact d'abrdn : l'énergie durable, l'économie circulaire, la santé et les services sociaux, l'eau et l'assainissement, l'éducation et l'emploi, l'alimentation et l'agriculture, l'immobilier et les infrastructures durables et l'inclusion financière qui reflètent les préoccupations prioritaires des ODD. Au moins 30 % de l'investissement de l'entreprise (p. ex., recherche et développement, dépenses d'investissement) doit être consacré à un produit ou un service aligné avec l'un des piliers d'impact pour témoigner d'une intentionnalité.</p> <p>Notre proposition d'impact comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Investissement dans des entreprises qui génèrent un rendement financier attrayant tout en apportant une contribution positive à l'environnement et à la société</li><li>- Cadre d'évaluation aligné sur les ODD des Nations Unies, qui visent à répondre aux plus grands défis de l'humanité</li><li>- Accent sur les impacts intentionnels, quantifiables qui ont trait aux problèmes spécifiques rencontrés par certaines régions</li><li>- Engagement de l'entreprise à démontrer son intentionnalité et promouvoir la transparence concernant ses impacts</li></ul> <p>Dans le cadre de la gestion de la stratégie du Fonds, nos objectifs seront les suivants :</p>
---------------	--



- Générer des rendements financiers intéressants et apporter des contributions positives sur les plans social et environnemental
- Tirer parti de notre implication active auprès des entreprises, qui a pour objectif de favoriser des changements positifs dans les pratiques des équipes de direction
- Investir dans des entreprises qui développent intentionnellement des produits et des services qui permettent d'apporter des contributions positives quantifiables sur les plans social et environnemental
- Mettre à profit le soutien et les analyses de nos vastes équipes spécialisées dans les actions et de nos experts ESG

Le Fonds investit également dans des entreprises qui permettent un progrès aligné à chaque pilier mais qui sont trop loin dans la chaîne d'approvisionnement pour que ce progrès puisse leur être attribué directement. Les investissements dans de telles entreprises sont limités à 10 % du fonds total.

Les engagements contraignants du Fonds se fondent sur des objectifs ODD sous-jacents et des indicateurs des Nations Unies pour mesurer les KPI, faisant le lien avec la capacité d'une entreprise à favoriser un changement positif avec ces défis mondiaux prioritaires.

Nous avons défini huit « piliers d'impact » qui traitent des grands défis du changement climatique, la production et la consommation non durables et les inégalités sociales et s'alignent sur l'objectif prioritaire des Nations Unies qui consiste à créer une société plus prospère et pacifique. Le Fonds évalue l'alignement d'une entreprise sur le cadre d'impact à huit piliers d'abrdn.

En plus des huit piliers d'impact, nous investissons également jusqu'à 10 % du Fonds dans les leaders d'impact. Ce sont des entreprises qui accélèrent nos autres piliers, en créant des produits et des services qui font partie d'une plus vaste chaîne de valeur ou d'approvisionnement.

abrdn applique également un ensemble d'exclusions d'entreprises qui se rapportent, sans toutefois s'y limiter, à des exigences normatives (Pacte mondial des Nations unies, OIT et OCDE) à tout ce qui touche à la gestion des investissements de la Norges Bank (NBIM), aux entreprises publiques, aux armes, au tabac, aux jeux d'argent, à l'alcool, au charbon thermique, au pétrole et au gaz et à la production d'électricité. Ces critères de sélection sont appliqués de façon contraignante et continue.

La due diligence pour chaque actif détenu est détaillée dans le document d'approche d'investissement du Fonds, publié sur [www.abrdn.com](http://www.abrdn.com), sous « Fund Centre ».

Le filtrage ESG du Fonds et les engagements contraignants déterminent si les objectifs durables des positions sont atteints et font partie de la construction globale du portefeuille. En outre, abrdn considère les PIN (principales incidences négatives) dans son processus d'investissement pour le Fonds, qui est détaillé dans les questions/réponses ci-dessous.

Le suivi des objectifs durables du Fonds sont effectuées en interne par les gérants de fonds, par le biais d'une surveillance systématique, et indépendamment par le biais des équipe ESG Governance d'abrdn.

abrdn a sélectionné et suit plusieurs sources de données internes et externes pour atteindre les objectifs durables. Dans le cadre des processus d'intégration et d'examen, nous avons plusieurs contrôles en place qui testent la qualité, incluant sans s'y limiter, la couverture, les vérifications de validité et la cohérence. Pour toutes les sources de données, la disponibilité et la qualité des données divulguées par les entreprises varient. Les petites entreprises et les régions émergentes sont généralement associées à des enjeux plus difficiles, bien qu'une amélioration ait été constatée au fil du temps.

Pour de plus amples informations sur les politiques de Gérance et d'Engagement, veuillez consulter le rapport de gérance d'abrdn sur [www.abrdn.com](http://www.abrdn.com), sous Investissement durable, dans la section Gouvernance et propriété active.

**Aucun préjudice significatif à l'objectif d'investissement durable**

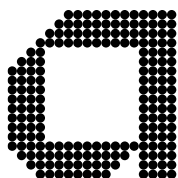
Des KPI (indicateurs de performance clés) ou résultats ciblés, ont été définis pour chaque pilier d'impact, afin d'évaluer la contribution aux résultats positifs sur le plan social et environnemental. abrdn a recours aux objectifs et indicateurs des ODD de l'ONU sous-jacents en tant que base des KPI, liant ainsi la capacité d'une entreprise à apporter un changement positif à ces défis mondiaux.

Au moins 30 % de l'investissement de l'entreprise (p. ex., recherche et développement, dépenses d'investissement) doivent être consacrés au développement de produits ou services alignés avec un pilier d'impact pour démontrer l'intentionnalité.

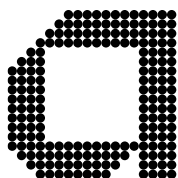
L'approche Global Impact Equity Investment Approach, d'abrdn, publiée sur [www.abrdn.com](http://www.abrdn.com) sous « Fund Centre », réduit l'univers d'investissement d'un minimum de 25 %.

Tel qu'exigé par le règlement délégué SFDR, l'investissement ne cause aucun préjudice important (exigence « DNSH », ou « Do No Significant Harm ») à aucun des objectifs d'investissement durable.

abrdn a créé un processus en 3 étapes pour assurer la prise en compte de l'exigence DNSH :



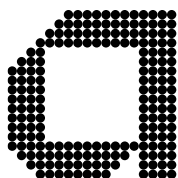
	<p>i. Exclusions sectorielles abrnd a identifié un certain nombre de secteurs qui sont automatiquement exclus d'un investissement durable, car ils sont considérés comme source de préjudice important. Ils incluent, sans s'y limiter : (1) la défense, (2) le charbon, (3) l'exploration et la production pétrolières et gazières, ainsi que les activités associées, (4) le tabac, (5) les jeux d'argent et (6) l'alcool.</p> <p>ii. Test binaire DNSH Le test DNSH est un test binaire (échec/réussite) qui indique si l'entreprise remplit ou non les critères de l'Article 2 (17) « ne pas causer de préjudice important » (do no significant harm) du Règlement SFDR. La réussite à ce test en vertu de la méthodologie d'abrnd indique que l'entreprise n'a aucun lien avec les armes controversées, que moins de 1 % de son revenu est issu du charbon thermique, moins de 5 % de son revenu est issu des activités relatives au tabac, n'est pas productrice de tabac et qu'elle n'a aucune controverse rouge/grave en matière d'ESG. Si l'entreprise échoue au test, elle ne peut pas posséder le statut d'investissement durable. L'approche d'abrnd est alignée sur les PIN du SFDR incluses dans les tableaux 1, 2 et 3 du règlement délégué SFDR et se base sur des sources de données externes et les informations internes d'abrnd.</p> <p>iii. Indicateur d'importance DNSH abrnd examine les indicateurs PIN du SFDR tels que définis par le Règlement délégué SFDR afin d'identifier les domaines à améliorer ou les sujets d'inquiétude potentiels à l'avenir. Cela inclut, sans s'y limiter, la prise en compte des résultats PIN par rapport aux pairs et la contribution d'un investissement aux chiffres agrégés PIN du Fonds. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme étant une cause de préjudices importants ; par conséquent, une entreprise avec des indicateurs d'importance DNSH peut encore être considérée comme un investissement durable. abrnd vise à améliorer les activités d'engagement pour se concentrer sur ces domaines et chercher à fournir de meilleurs résultats en résolvant le problème.</p> <p>Le Fonds utilise des filtrages basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les sociétés susceptibles d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.</p>
<p><b>Objectif d'investissement durable du produit financier</b></p>	<p>Le Fonds a pour objectif de fournir une croissance à long terme en investissant dans des entreprises cotées du monde entier qui visent intentionnellement à créer des impacts environnementaux et/ou sociaux positifs et mesurables. L'approche tire parti du Programme de développement durable des Nations Unies pour identifier les problèmes mondiaux les plus urgents et cibler l'impact positif. Le cadre actuel des Nations Unies implique une série d'objectifs de développement durable (ODD) qui peuvent changer au fil du temps, et l'approche d'investissement évoluera pour refléter le programme des Nations Unies.</p> <p>En évaluant la capacité des entreprises à produire des résultats positifs intentionnels pour l'environnement et la société (c'est-à-dire l'intentionnalité), l'approche d'investissement identifie les entreprises dont les produits ou services sont alignés sur les piliers d'impact d'abrnd :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• énergie durable,</li> <li>• économie circulaire,</li> <li>• santé et services sociaux,</li> <li>• eau potable et assainissement,</li> <li>• formation et emploi,</li> <li>• alimentation et agriculture,</li> <li>• immobilier et infrastructures durables,</li> <li>• inclusion financière.</li> </ul> <p>Ce Fonds dispose d'un indice de référence financier utilisé pour la construction de portefeuille, mais n'inclut aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné aux fins d'atteinte de l'objectif d'investissement durable du Fonds. Cet indice de référence financier sert de comparateur de la performance du Fonds et de comparaison des engagements contraignants du Fonds.</p>
<p><b>Stratégie d'investissement</b></p>	<p>Le Fonds cherche à fournir une croissance à long terme en investissant dans des sociétés qui visent intentionnellement à créer un impact environnemental et social qui soit positif et mesurable. L'approche d'abrnd tire parti du Programme de développement durable des Nations Unies pour identifier les problèmes mondiaux les plus urgents et cibler l'impact positif. Le cadre actuel des Nations Unies implique une série d'objectifs de développement durable (ODD) qui peuvent changer au fil du temps, et l'approche d'investissement évoluera pour refléter le programme des Nations Unies. En évaluant la capacité des entreprises à produire des résultats positifs intentionnels pour l'environnement et la société (c'est-à-dire l'intentionnalité), l'approche d'investissement identifie les entreprises dont les produits ou services sont alignés sur les piliers d'impact d'abrnd : l'énergie durable, l'économie circulaire, la santé et les services sociaux, l'eau et l'assainissement, l'éducation et l'emploi, l'alimentation et l'agriculture, l'immobilier et les infrastructures durables et l'inclusion financière qui reflètent les préoccupations prioritaires des ODD. Au moins 30 % de l'investissement de l'entreprise (p. ex., recherche et développement, dépenses d'investissement) doit être consacré à un produit ou un service aligné avec l'un des piliers d'impact pour témoigner d'une intentionnalité.</p>



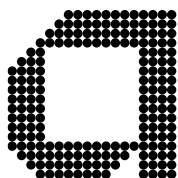
	<p>Notre proposition d'impact comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement dans des entreprises qui génèrent un rendement financier attrayant tout en apportant une contribution positive à l'environnement et à la société</li> <li>- Cadre d'évaluation aligné sur les ODD des Nations Unies, qui visent à répondre aux plus grands défis de l'humanité</li> <li>- Accent sur les impacts intentionnels, quantifiables qui ont trait aux problèmes spécifiques rencontrés par certaines régions</li> <li>- Engagement de l'entreprise à démontrer son intentionnalité et promouvoir la transparence concernant ses impacts</li> </ul> <p>Dans le cadre de la gestion de la stratégie du Fonds, nos objectifs seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Générer des rendements financiers intéressants et apporter des contributions positives sur les plans social et environnemental</li> <li>- Tirer parti de notre implication active auprès des entreprises, qui a pour objectif de favoriser des changements positifs dans les pratiques des équipes de direction</li> <li>- Investir dans des entreprises qui développent intentionnellement des produits et des services qui permettent d'apporter des contributions positives quantifiables sur les plans social et environnemental</li> <li>- Mettre à profit le soutien et les analyses de nos vastes équipes spécialisées dans les actions et de nos experts ESG</li> </ul> <p>Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies constitue une feuille de route permettant aux gouvernements d'orienter les investissements et le développement en faveur d'un avenir plus durable et prospère. Le Programme comprend 17 ODD pour aider les pays à répondre aux défis sociaux et environnementaux mondiaux les plus urgents. En se référant au Programme, on trouve des opportunités réelles d'apporter des contributions positives en faveur de la société et de l'environnement, tout en créant de la valeur financière à long terme. Nous sommes par conséquent alignés sur notre mission de créer un impact afin de résoudre les principaux défis sociaux et environnementaux identifiés par les ODD.</p> <p>Nos gérants de portefeuille associent les analyses de nos équipes de spécialistes des actions avec les réflexions de nos experts ESG. Cela nous permet d'évaluer l'alignement d'une entreprise sur le cadre d'impact à huit piliers d'abrdrn.</p> <p>Le Fonds investit également dans des entreprises qui permettent un progrès aligné à chaque pilier mais qui sont trop loin dans la chaîne d'approvisionnement pour que ce progrès puisse leur être attribué directement. Les investissements dans de telles entreprises sont limités à 10 % du fonds total.</p> <p>En outre, abrdrn applique un ensemble d'exclusions d'entreprises qui font référence à des exigences normatives (Pacte mondial des Nations unies, OIT et OCDE) à tout ce qui touche à la gestion des investissements de la Norges Bank (NBIM), aux entreprises publiques, aux armes, au tabac, aux jeux d'argent, à l'alcool, au charbon thermique, au pétrole et au gaz et à la production d'électricité.</p> <p>Dans le cadre de ce Fonds, la société bénéficiaire des investissements doit suivre de bonnes pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale. Cela peut être démontré par le suivi de certains indicateurs PIN, par exemple la corruption, la conformité fiscale et la diversité. abrdrn filtre également les investissements qui possèdent des scores de gouvernance faibles en se basant sur les scores ESG internes dans le processus d'investissement. Nos scores de gouvernance évaluent la structure de gouvernance d'une entreprise (y compris les politiques de rémunération) et la qualité et le comportement de son leadership et de sa direction. Un score faible sera généralement attribué en cas de préoccupations liées à des controverses financièrement importantes, à une mauvaise conformité fiscale ou à des problèmes de gouvernance, ou encore à un mauvais traitement des employés ou des actionnaires minoritaires.</p> <p>En outre, l'investissement doit être aligné sur les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains des Nations unies. Les manquements et violations de ces normes internationales sont signalés par une controverse résultat d'événements et capturés par le processus d'investissement.</p>
<p><b>Proportion des investissements</b></p>	<p>Le Fonds s'engage à un minimum de 80 % d'investissements durables, dont au moins 15 % dans des actifs qui ont un objectif environnemental et 15 % dans des actifs qui ont des objectifs sociaux.</p> <p>Le Fonds investit un maximum de 20 % de ses actifs dans la catégorie « Non durable », qui comprend principalement des liquidités, des instruments du marché monétaire et des instruments dérivés. L'objectif de l'investissement durable est de contribuer à la résolution d'un problème environnemental ou social, en plus de ne pas causer de préjudice important et d'adopter une bonne gouvernance. Chaque investissement durable pourra apporter une contribution à des questions environnementales ou sociales. D'ailleurs, de nombreuses entreprises apporteront une contribution positive dans ces deux domaines. abrdrn évalue les contributions environnementales sur la base des six objectifs environnementaux de la taxonomie, notamment : (1) atténuation du changement climatique, (2) adaptation au changement climatique, (3) usage durable et protection des ressources aquatiques et marines, (4) transition vers une économie circulaire, (5) prévention et contrôle de la pollution et (6) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. En outre, abrdrn</p>



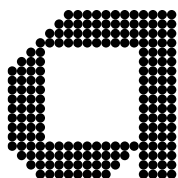
	<p>utilise les 17 objectifs de développement durable et leurs sous-objectifs en complément des sujets de la taxonomie de l'UE et fournit un cadre pour la prise en compte des objectifs sociaux.</p> <p>Une activité économique doit apporter une contribution économique positive pour être considérée comme un investissement durable, ce qui inclut la prise en compte des revenus alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, des dépenses d'investissement, des dépenses d'exploitation ou des opérations durables. abrdn cherche à établir ou à estimer la part des activités économiques/la contribution de la société bénéficiaire à un objectif durable, et c'est cet élément qui est pondéré et comptabilisé dans la proportion totale agrégée d'investissements durables du compartiment.</p> <p>abrdn utilise une combinaison des approches suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i. une méthodologie quantitative basée sur une combinaison de sources de données disponibles publiquement ; et</li> <li>ii. en recourant à ses propres connaissances et résultats de son engagement, abrdn superpose la méthodologie quantitative à une évaluation qualitative pour calculer un pourcentage global de la contribution économique pour chaque position dans un Fonds.</li> </ol>
	<div style="text-align: center;"> <pre> graph LR     A[Investissements] --&gt; B[#1 Durables: 80%]     A --&gt; C[#2 Non durables: 20%]     B --&gt; D[Environnementaux: 15%]     B --&gt; E[Sociaux: 15%]     D --&gt; F[Autres: 15%]           </pre> </div> <p>La catégorie <b>#1 Aligné avec les caractéristiques E/S</b> couvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La sous-catégorie <b>#1A Durable</b> couvre les investissements durables avec des objectifs environnementaux ou sociaux.</li> <li>- La sous-catégorie <b>#1B Autres caractéristiques E/S</b> couvre les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne répondent pas aux critères des investissements durables.</li> </ul> <p><b>#1 Durable</b> couvre les investissements durables avec des objectifs environnementaux ou sociaux.</p> <p><b>#2 Non durable</b> inclut les investissements qui ne répondent pas aux critères des investissements durables.</p>
<p><b>Suivi de l'objectif d'investissement durable</b></p>	<p>Première ligne Nos équipes d'investissement ont la responsabilité première de mettre en œuvre la stratégie d'investissement. Nos comités de gouvernance de l'investissement durable soutiennent les bureaux d'investissement en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre ainsi que la compréhension de l'environnement réglementaire.</p> <p>Deuxième ligne Risque d'investissement Le département de gestion des risques relatifs aux investissements effectue l'analyse des risques et de leur contribution globale au profil de risque du Fonds. Le code couleur (rouge, orange ou vert) des Fonds ainsi que les mesures prises pour traiter les risques modérés/élevés est communiqué aux conseils d'administration et aux comités pertinents tel que requis, de façon régulière. Le département des risques procède également à un examen annuel du profil de risque du Fonds afin de déterminer l'efficacité des limites actuelles et toute tendance prospective potentielle.</p> <p>Conformité La fonction Conformité d'abrdn examine un ensemble de documents juridiques et réglementaires de fonds afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux réglementations. La fonction Conformité examine également les communications marketing, incluant les documents spécifiques et non spécifiques aux fonds, afin de s'assurer que les documents marketing et les déclarations relatives à l'ESG soient claires, justes et non trompeuses.</p> <p>La fonction Conformité EMEA d'abrdn joue un rôle essentiel dans le suivi des limites d'investissement relatives à l'ESG et l'adhésion aux engagements contraignants des fonds dotés de caractéristiques environnementales ou sociales (conformément à l'Article 8 du SFDR) et des fonds dotés d'objectifs d'investissement durable (conformément à l'Article 9 du SFDR). Par l'intermédiaire du groupe de travail Réglementation et normes ESG, la fonction Conformité communique tous les développements et nouvelles exigences en matière de réglementation aux parties prenantes pertinentes de première ligne afin de s'assurer que ces éléments sont pris en compte et intégrés comme il se doit à l'approche d'investissement d'abrdn et reflétés adéquatement dans nos informations importantes. Au sein de ce groupe de travail, les équipes Conformité de toutes les juridictions où abrdn opère sont représentées.</p>



	<p>Enfin, une équipe dédiée de surveillance et suivi exécute un programme basé sur le risque pour fournir une assistance à la direction quant à l'efficacité des contrôles visant à assurer la conformité réglementaire. Le résultat de ces examens est communiqué aux conseils des entités concernées et autres forums de gouvernance, notamment le comité risque et capital, le comité d'audit de groupe et la réunion consacrée aux contrôles de l'équipe de direction exécutive. Les activités d'assurance incluent des examens thématiques du risque ou des thèmes réglementaires ainsi que des examens ciblés sur des résultats réglementaires ou clients.</p> <p>Troisième ligne La fonction d'audit interne d'abrnd mène des audits internes, notamment de mise en œuvre de la règle de durabilité dans le cadre de son programme d'audit interne.</p>
<p><b>Méthodologies</b></p>	<p>Le Fonds a pour objectif de fournir une croissance à long terme en investissant dans des entreprises cotées du monde entier qui visent intentionnellement à créer des impacts environnementaux et/ou sociaux positifs et mesurables. L'approche tire parti du Programme de développement durable des Nations Unies pour identifier les problèmes mondiaux les plus urgents et cibler l'impact positif. Le cadre actuel des Nations Unies implique une série d'objectifs de développement durable (ODD) qui peuvent changer au fil du temps, et l'approche d'investissement évoluera pour refléter le programme des Nations Unies. En évaluant la capacité des entreprises à produire des résultats positifs intentionnels pour l'environnement et la société (c'est-à-dire l'intentionnalité), l'approche d'investissement identifie les entreprises dont les produits ou services sont alignés sur les piliers d'impact d'abrnd : l'énergie durable, l'économie circulaire, la santé et les services sociaux, l'eau et l'assainissement, l'éducation et l'emploi, l'alimentation et l'agriculture, l'immobilier et les infrastructures durables et l'inclusion financière qui reflètent les préoccupations prioritaires des ODD. Au moins 30 % de l'investissement de l'entreprise (p. ex., recherche et développement, dépenses d'investissement) doit être consacré à un produit ou un service aligné avec l'un des piliers d'impact pour témoigner d'une intentionnalité.</p> <p>Notre proposition d'impact comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement dans des entreprises qui génèrent un rendement financier attrayant tout en apportant une contribution positive à l'environnement et à la société</li> <li>- Cadre d'évaluation aligné sur les ODD des Nations Unies, qui visent à répondre aux plus grands défis de l'humanité</li> <li>- Accent sur les impacts intentionnels, quantifiables qui ont trait aux problèmes spécifiques rencontrés par certaines régions</li> <li>- Engagement de l'entreprise à démontrer son intentionnalité et promouvoir la transparence concernant ses impacts</li> </ul> <p>Dans le cadre de la gestion de la stratégie du Fonds, nos objectifs seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Générer des rendements financiers intéressants et apporter des contributions positives sur les plans social et environnemental</li> <li>- Tirer parti de notre implication active auprès des entreprises, qui a pour objectif de favoriser des changements positifs dans les pratiques des équipes de direction</li> <li>- Investir dans des entreprises qui développent intentionnellement des produits et des services qui permettent d'apporter des contributions positives quantifiables sur les plans social et environnemental</li> <li>- Mettre à profit le soutien et les analyses de nos vastes équipes spécialisées dans les actions et de nos experts ESG</li> </ul> <p>Ce Fonds dispose d'un indice de référence financier utilisé pour la construction de portefeuille, mais n'inclut aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné aux fins d'atteinte de l'objectif d'investissement durable du Fonds. Cet indice de référence financier sert de comparateur de la performance du Fonds et de comparaison des engagements contraignants du Fonds.</p> <p>Ce Fonds tient compte des PIN (Principal Adverse Impacts, ou principales incidences négatives) pour les facteurs de durabilité.</p> <p>Prise en compte des principales incidences négatives Oui, le Fonds s'engage à prendre en compte les PIN suivantes dans son processus d'investissement, ce qui signifie qu'il y a un suivi avant et après la négociation et que chaque investissement est évalué en fonction de ces facteurs afin de déterminer s'il est approprié pour le Fonds.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PIN 1 : émissions de GES (niveaux 1 et 2)</li> <li>• PIN 2 : Empreinte carbone (niveaux 1 et 2)</li> <li>• PIN 3 : Intensité des émissions de GES des sociétés dans lesquelles nous investissons (niveaux 1 et 2)</li> <li>• PIN 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales</li> <li>• PIN 13 : Diversité des genres au sein des conseils d'administration</li> <li>• PIN 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)</li> </ul> <p>Contrôle des incidences négatives Avant l'investissement, abrnd applique un certain nombre de normes et de filtrages basés sur l'activité en lien</p>

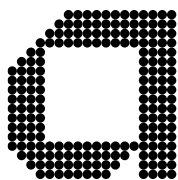


	<p>avec les PIN ci-avant, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pacte mondial des Nations Unies : le Fonds utilise des filtrages basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, ainsi que les entités publiques de pays qui enfreignent les normes.</li><li>• Armes controversées : le Fonds exclut les entreprises dont l'activité est liée aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments non détectables, engins incendiaires, munitions à l'uranium appauvri ou lasers aveuglants).</li><li>• Extraction du charbon thermique : le Fonds exclut les sociétés exposées au secteur des combustibles fossiles en fonction du pourcentage des revenus provenant de l'extraction du charbon thermique.</li></ul> <p>abrnd applique un ensemble d'exclusions de sociétés spécifique au Fonds. Vous trouverez plus de détails à ce sujet ainsi que sur le processus global dans l'approche d'investissement, publiée sur <a href="http://www.abrnd.com">www.abrnd.com</a> sous « Fund Centre ».</p> <p>Après l'investissement, les indicateurs PIN ci-dessus sont contrôlés de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• l'intensité carbone et les émissions de GES de l'entreprise sont pris en compte au moyen de notre analyse des risques de l'intégration des critères ESG.</li><li>• L'univers d'investissement est régulièrement passé au crible afin de trouver des sociétés qui sont susceptibles d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.</li></ul> <p>Après l'investissement, nous entreprenons également les activités suivantes en ce qui concerne les PIN supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• En fonction de la disponibilité, de la qualité et de la pertinence des données pour les investissements, des indicateurs PIN supplémentaires seront pris en considération au cas par cas.</li><li>• abrnd contrôle les indicateurs PIN via un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG en se fondant sur un score interne exclusif et des données de tiers.</li><li>• Les indicateurs de gouvernance sont contrôlés à travers nos scores de gouvernance et nos cadres de risque exclusifs, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines et de la rémunération.</li></ul> <p>Atténuation des incidences négatives</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les indicateurs PIN non admissibles d'après les critères de pré-investissement définis sont exclus de l'univers d'investissement et ne peuvent pas être détenus par le Fonds.</li><li>• Les indicateurs PIN contrôlés après l'investissement qui échouent à un test binaire spécifique ou qui sont considérés comme supérieurs à la normale sont signalés et peuvent être retenus pour l'engagement. Nous utilisons ces indicateurs PIN comme outil d'engagement, par exemple, si une politique qui pourrait être bénéfique n'existe pas encore, abrnd peut collaborer avec l'émetteur ou la société pour la développer, ou, lorsque les émissions de carbone sont jugées élevées, abrnd peut participer à la détermination d'un objectif et d'un plan de réduction à long terme.</li></ul>
<b>Sources de données et traitement</b>	<p>Sources de données</p> <p>Nous avons sélectionné plusieurs sources de données pour étayer nos indicateurs de durabilité, nos calculs d'investissement durable et nos engagements en matière de PIN. Nous utilisons une combinaison d'informations accessibles au public, de fournisseurs de données et de notations tiers, de notations ESG exclusives, de recherches primaires et d'informations obtenues directement via un engagement avec des entreprises.</p> <p>Les normes techniques de réglementation en vertu du règlement SFDR (règlement européen sur la publication d'informations de durabilité) appellent les acteurs des marchés financiers à s'approvisionner en données sur la durabilité de diverses manières, y compris par des prestataires de recherche, des analyses internes, des études commandées, des informations accessibles au public et des engagements directs avec les entreprises.</p> <p>Les sources suivantes sont utilisées par abrnd et nos fournisseurs de données tiers pour collecter des données sur l'entreprise et se faire une opinion sur les produits et pratiques de développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Divulgateur direct de l'entreprise, y compris, mais sans s'y limiter : les rapports sur le développement durable, les rapports annuels, les informations des investisseurs, les documents réglementaires, les sites Web des entreprises et l'engagement direct avec les représentants de l'entreprise.</li><li>• Sources d'information indirectes, y compris, mais sans s'y limiter : les données publiées par les agences gouvernementales, l'industrie et les associations commerciales, les rapports et les sites Web des organisations non gouvernementales (ONG), les rapports syndicaux, les médias et les périodiques, et les fournisseurs de données financières.</li></ul> <p>Lorsque les informations fournies par les entreprises ne sont pas disponibles, nous pouvons également choisir d'exploiter des mesures estimées basées sur des moyennes sectorielles ou fournies par des tiers crédibles. Ces ensembles de données sont construits sur la base de méthodologies propriétaires utilisant les sources de</p>



	<p>données mentionnées ci-dessus.</p> <p>Processus d'assurance de la qualité des données Sources de données tierces Nous travaillons avec plusieurs fournisseurs de données ESG tiers et utilisons leurs points de données à la fois comme entrées dans des analyses dérivées, tels que les scores internes ESG, ainsi qu'au format brut, par exemple dans le cadre du filtrage. Dans le cadre de notre processus d'intégration, nous veillons à ce que ces fournisseurs disposent d'une assurance qualité appropriée. Sur une base continue, nous avons à la fois des processus de gouvernance et de remise en question qualitatifs, ainsi que des contrôles quantitatifs pour comprendre la qualité des données, les entrées de données et les lacunes, le cas échéant.</p> <p>Nos fournisseurs tiers révisent régulièrement leurs méthodologies de collecte et d'évaluation des données. Ils disposent également d'un processus interne de remontée pour les cas qui nécessitent une interprétation plus approfondie ou une mise à jour de la méthodologie concernée. Chez abrdn, nous attendons de nos fournisseurs de données tiers qu'ils s'engagent avec nous le cas échéant, en apportant une réponse rapide aux questions et aux préoccupations soulevées concernant l'utilisation quotidienne de leurs données et évaluations dans le cadre de nos processus d'investissement.</p> <p>Processus d'évaluation qualitative Dans tous les cas où nous appliquons nos propres idées ou notre jugement, nous suivons un processus rigoureux d'assurance et de surveillance de la qualité.</p>
<p><b>Limitations des méthodologies et des données</b></p>	<p>Pour toutes les sources de données, la disponibilité et la qualité des données divulguées par l'entreprise varient, généralement en fonction de la taille de l'entreprise et du domicile régional. Les petites entreprises et les régions émergentes sont généralement associées à des enjeux plus difficiles, bien qu'une amélioration ait été constatée au fil du temps. Dans certaines régions, des réglementations sur la divulgation d'informations sur le développement durable des entreprises entrent en vigueur, ce qui améliore l'information dont nous disposons, bien que cela puisse ne pas couvrir l'ensemble des questions et des données ESG nécessaires pour obtenir une vue complète des produits et pratiques de durabilité d'une entreprise. Pour de nombreuses entreprises, un mélange de sources directes et indirectes, de données estimées et d'informations internes issues de nos recherches et de notre engagement est utilisé pour se faire une opinion. Parmi nos fournisseurs de données tiers, les données estimées sont d'environ 20 à 40 %, selon le point de données particulier.</p> <p>Dans les cas où un jugement est nécessaire, par exemple dans le cadre d'une notation ESG tierce ou propriétaire, il peut arriver que nous parvenions à une conclusion erronée. Par exemple, une allégation ou une controverse dans les médias peut survenir, soulignant que les mesures correctives prises par une entreprise pour relever un défi ESG identifié ne sont pas aussi avancées que prévu. Dans de tels cas, nous enquêtons sur le problème et prendrons les mesures appropriées dans le cadre de nos Fonds dès que possible. Une fois que le problème immédiat sera résolu, nous examinerons comment nous pouvons améliorer notre approche ou nos méthodologies pour éviter des problèmes similaires à l'avenir.</p> <p>Les contributions économiques aux objectifs environnementaux et sociaux, qui constituent un élément clé de la définition des investissements durables dans le règlement SFDR, ne sont pas définies dans le règlement SFDR. Par conséquent, il existe différentes interprétations et méthodologies utilisées dans le secteur de l'investissement. Il n'est pas possible de comparer de manière significative le pourcentage d'investissements durables déclarés dans les Fonds entre les acteurs des marchés financiers.</p> <p>Dans le cadre de nos calculs d'investissement durable, abrdn utilise les six objectifs environnementaux de la taxonomie de l'UE pour déterminer les contributions aux objectifs environnementaux et les 17 objectifs de développement durable afin d'identifier les contributions aux objectifs sociaux. Nous utilisons à la fois des informations quantitatives et qualitatives pour arriver à ces chiffres, qui nécessitent tous deux un certain degré d'interprétation ou de jugement pour savoir si la contribution économique doit être considérée comme « durable » selon la définition du SFDR. Nous nous appuyons sur des fournisseurs de données tiers pour nous forger une première opinion, et toutes les informations internes que nous appliquons suivent un processus de surveillance rigoureux et indépendant, dont la justification de nos conclusions est clairement documentée.</p> <p>Dans le cadre de nos processus de sélection, nous nous appuyons sur des fournisseurs de données tiers pour identifier les entreprises qui ne répondent pas à nos critères, en fonction des paramètres et de la portée des exclusions que nous définissons pour nos Fonds. Si d'autres sources (p. ex., des ONG ou des médias) nous communiquent des informations qui ne concordent pas avec les résultats de ces présélections, nous enquêtons dans les plus brefs délais pour vérifier si une société est appropriée pour le Fonds. Nos gérants de portefeuilles vérifient également les résultats de la sélection de leurs Fonds et mettent en évidence toute incohérence ou tout résultat inattendu que nous pourrions souhaiter éclaircir auprès de notre fournisseur.</p>
<p><b>Diligence raisonnable</b></p>	<p>La due diligence pour chaque actif détenu est détaillée dans le document d'approche d'investissement du Fonds, publié sur <a href="http://www.abrdn.com">www.abrdn.com</a>, sous « Fund Centre ».</p>





## Politiques d'engagement

Nous avons la conviction qu'il est de notre devoir d'être des propriétaires dynamiques et engagés des actifs dans lesquels nous investissons. Notre objectif est à la fois d'améliorer et de préserver la valeur des investissements de nos clients en tenant compte d'un large éventail de facteurs qui ont un impact sur le succès à long terme de l'entreprise. Grâce à notre engagement, nous voulons améliorer la résistance financière et la performance des investissements, en partageant notre expérience d'actionnaire dans différentes régions géographiques et sur différentes classes d'actifs. Là où nous estimons avoir besoin de catalyser le changement, nous nous efforcerons de le faire grâce à nos solides capacités de gestion.

En tant qu'investisseur mondial, en mettant l'accent sur la durabilité, nous tirons parti de notre envergure et de notre position sur le marché pour élever les normes dans les entreprises et les secteurs dans lesquels nous investissons et contribuer à promouvoir les bonnes pratiques dans l'ensemble du secteur de la gestion d'actifs. Pour répondre aux besoins de nos clients et de nos principales parties prenantes, nous nous concentrons sur les domaines clés suivants :

1. Notre processus d'investissement : Nous intégrons et évaluons les facteurs ESG dans notre processus d'investissement et cherchons à générer les meilleurs résultats à long terme pour nos clients, en fonction de leurs préférences en matière de risque et d'allocation d'actifs.
2. Notre activité d'investissement : Nous prenons activement des mesures en tant qu'intendants et cherchons à créer une valeur durable à long terme conforme aux objectifs et à la tolérance au risque de nos clients.
3. Notre itinéraire client : Nous définissons clairement nos actions dans l'intérêt de nos clients ; nous appliquons nos principes d'intendance et nos principes ESG et nous établissons des comptes rendus transparents de nos actions.
4. Notre influence d'entreprise : Nous soutenons activement l'amélioration des politiques, de la réglementation et des normes de l'industrie afin d'offrir un avenir meilleur à nos clients, à l'environnement et à la société.
5. Notre activité d'entreprise : Nous recueillons des données pour comprendre et gérer les facteurs ESG importants dans nos propres activités afin de nous assurer que notre propre impact contribue à des résultats positifs pour les parties prenantes.

Notre processus d'engagement comporte quatre volets :

- Examen : Dans le cadre de notre due diligence continue et de nos interactions fréquentes dirigées par l'analyste responsable de la surveillance de l'investissement.
- Réponse : Réagir à un événement qui peut avoir une incidence sur un seul placement ou sur une sélection de placements similaires. Cela peut inclure, mais sans s'y limiter, les controverses liées aux médias.
- Amélioration : Nous recherchons des changements qui, à notre avis, augmenteraient la valeur de notre investissement.
- Thématique : Résultant de l'accent que nous mettons sur un thème ESG particulier, tel que le changement climatique, la diversité et l'inclusion ou l'esclavage moderne.

Nos réunions régulières d'examen se tiennent normalement avec la direction de la société dans laquelle nous investissons, mais nous communiquons également avec les membres du conseil d'administration (généralement le président ou d'autres administrateurs non exécutifs). De telles réunions nous permettent de mieux comprendre comment le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités et nous donnent l'occasion de communiquer nos points de vue de manière constructive, au besoin.

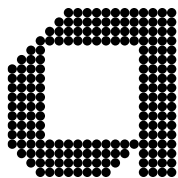
Nos engagements « Réponse » et « Amélioration » sont des interactions sur mesure avec des intentions de résultats spécifiques et sont définis comme des engagements prioritaires. Ceux-ci mettent également l'accent sur la création de valeur à long terme à partir des investissements que nous effectuons pour le compte de nos clients. La nature des risques ESG est telle qu'ils sont omniprésents, mais qu'ils nécessitent souvent une perspective à long terme pour être pleinement évalués. Nos engagements se feront souvent avec des membres du conseil d'administration, qu'ils soient exécutifs ou non, mais ils comprendront également une évaluation détaillée de l'atténuation des risques spécifiques au moyen d'un engagement avec des experts compétents au sein d'une entreprise, y compris ceux liés au développement durable.

Pour nos engagements « thématiques », nous sélectionnons des investissements qui sont considérés comme ayant un impact significatif sur les thèmes de durabilité identifiés par notre recherche. Ces thèmes peuvent surgir à court terme en raison d'événements particuliers ou peuvent être de nature durable et avoir un impact sur de nombreux secteurs et investissements. Les engagements liés à un thème spécifique sont susceptibles de se dérouler sur plusieurs périodes de planification et sont souvent dirigés par nos experts du Groupe de durabilité des investissements (ISG).

Approche de la remontée

Nous envisageons la remontée au cas par cas et visons à identifier les risques à un stade précoce et à fixer des jalons mesurables avec les sociétés dans lesquelles nous investissons. Nous pouvons choisir de recourir à la remontée dans certains cas où une entreprise ne réagit pas ou, à notre avis, ne réagit pas suffisamment à un problème important.

Nous disposons d'un arbre de décision qui fournit des outils potentiels de remontée dans le cas où, à notre avis, une société dans laquelle nous investissons n'a pas réagi de manière adéquate à un risque important. Chez abrdn, nous nous engageons dans les investissements via des actions de remontée afin de favoriser le changement et d'atteindre les objectifs fixés. Il est essentiel d'adopter une approche de remontée flexible, étant



	<p>donné que certaines mesures de remontée peuvent être prises simultanément ou dans le cadre d'une due diligence régulière en matière d'investissements.</p> <p>Veillez également consulter notre Politique d'engagement publiée sur <a href="http://www.abrdn.com">www.abrdn.com</a> sous « Sustainable Investing ».</p>
<b>Indice de référence désigné</b>	<p>Les sections ci-dessus indiquent la façon dont le Fonds atteint son objectif d'investissement durable.</p> <p>Ce Fonds dispose d'un indice de référence financier utilisé pour la construction de portefeuille, mais n'inclut aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné aux fins d'atteinte des objectifs durables</p>